



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 315-2020  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.409

Déposée le : 03.12.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : 269/2021 du 3 mars 2021  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
Classification : -

## Les défis liés à la réaffectation du site de la fabrique Papieri à Utzenstorf

Migros Aare a acheté le vaste site de l'ancienne fabrique de papier d'Utzenstorf après que celle-ci a cessé sa production en 2017. La société prévoit dans un premier temps d'y implanter un centre de logistique pour sa filiale Digitec Galaxus. Ce projet ambitieux présente des opportunités, mais ses conséquences pour la circulation dans les villages d'Utzenstorf, de Wiler bei Utzenstorf et de Bätterkinden sont considérables.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A quel stade en est le projet (ou les projets) concernant le site de l'ancienne fabrique de papier d'Utzenstorf ?
2. Comment se fait-il que les autorités bernoises ne se soient pas entretenues avec celles du canton de Soleure, limitrophe, et la commune soleuroise de Gerlafingen ?
3. Il est certain qu'une réaffectation totale du site intensifiera le trafic. Faudra-t-il construire de nouvelles routes cantonales ? Si oui, où ? Quelle est la situation de la planification des transports, notamment en ce qui concerne les véhicules individuels motorisés et les camions ?
4. L'idée de construire une nouvelle jonction autoroutière à proximité du site a été envisagée. Est-ce vraiment réaliste que la Confédération donne son accord à un tel projet, sachant que cette nouvelle jonction serait entre celles de Kirchberg BE et de Kriegstetten, SO ? Cette idée a-t-elle toujours cours, et où en est son avancement ?
5. Les communes d'Utzenstorf, de Wiler bei Utzenstorf et de Bätterkinden ont-elles été impliquées d'une manière appropriée dans la planification des transports ? La Conférence régionale de l'Emmental a-t-elle été ou sera-t-elle impliquée elle aussi ?

## Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond aux questions de l'interpellation comme suit :

1. La réaffectation du site de l'ancienne fabrique de papier d'Utzenstorf se déroule en différentes étapes. La construction d'un nouveau centre de distribution et de service est déjà prévue pour l'entreposage, la préparation de commandes, l'emballage et la distribution de marchandises. La procédure d'autorisation de construire du projet « New Operation Center » de la SA Digitec Galaxus est en cours ; l'autorité directrice est la préfecture de l'Emmental. Le projet doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, menée par l'Office de l'environnement et de l'énergie. Selon le calendrier de la SA Digitec Galaxus, le début des travaux est prévu pour mai 2021 et la mise en service pour le second semestre 2023.

Il est en outre prévu que la Poste dépose une demande d'autorisation de construire au printemps 2021 en vue de la construction d'un nouveau centre de logistique. Les deux projets peuvent faire l'objet de procédures d'autorisation de construire séparées. L'autorisation est accordée, le cas échéant, dans le cadre des prescriptions en vigueur en matière de droit de la construction. L'Office de l'économie se charge de la coordination des procédures. En vertu de l'article 2a de la loi de coordination (LCoord), le Conseil-exécutif a défini, le 13 janvier 2021, les procédures mentionnées comme prioritaires, compte tenu de l'intérêt supérieur du canton au développement économique.

Le Conseil-exécutif n'a actuellement pas d'autres informations quant à des projets/étapes à venir en lien avec la réaffectation du site. Une fois les projets des propriétaires déposés auprès du canton, les procédures visant d'éventuelles adaptations de la planification seront lancées.

2. La réaffectation du site de la fabrique de papier d'Utzenstorf a été discutée à plusieurs reprises entre les offices cantonaux de l'aménagement du territoire de Soleure et de Berne. Un échange entre la conseillère d'Etat Evi Allemann et le conseiller d'Etat Roland FÜRST, membres compétents en la matière des deux cantons, a eu lieu à l'été 2020.

La procédure d'autorisation de construire mentionnée était dirigée, dans un premier temps, par la commune d'Utzenstorf. Le Conseil-exécutif ignore dans quelle mesure la commune de Gerlafingen, soit le canton de Soleure, a été impliquée dans le cadre de la séance d'information communale tenue en octobre 2018. A la demande de la commune d'Utzenstorf – et au vu de l'importance supra-communale du projet – la Conférence régionale de l'Emmental a ensuite repris la direction afin d'examiner la desserte. Compte tenu des réglementations en vigueur dans le canton de Berne, il relève des conférences régionales, dans le cadre des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU), de définir des priorités de travail et des zones de restructuration et de veiller à la coordination des projets ayant un impact sur le trafic. Le projet s'inscrit dans les CRTU de l'Emmental. Lorsque la CRTU a été approuvée, le canton de Berne a chargé la conférence régionale d'assurer la coordination avec le canton limitrophe et la commune de Gerlafingen.

Le Conseil-exécutif estime que, pour les projets à venir en lien avec la réaffectation du site, il est également primordial et important d'impliquer les communes limitrophes, la conférence régionale et le canton de Soleure.

3. Selon le rapport actuel relatif à l'impact sur l'environnement, le présent projet – une fois achevé et fonctionnant normalement – impliquera une moyenne journalière de 300 passages de camions et 680 de véhicules individuels (y c. Postlogistics). L'augmentation du trafic devrait se concentrer sur la voie de raccordement en direction de la jonction autoroutière de Kriegstetten. La répartition du trafic en direction de Gerlafingen devrait pouvoir être absorbé par le réseau routier existant, les nœuds routiers actuels offrant des capacités suffisantes.

Il n'est donc pas prévu de construire de nouvelles routes en vue du projet de construction de Digitec Galaxus. Les effets de projets à venir seront examinés et pris en compte dans le cadre de la procédure ordinaire.

4. Le réseau de routes nationales relève de la compétence de la Confédération. Compte tenu du nombre de jonctions autoroutières déjà très important et du dérangement potentiel lié à leur exploitation, l'ajout de jonctions au réseau de routes nationales n'est ordonné qu'avec beaucoup de retenue.

Le Conseil-exécutif considère les chances de réalisation d'une nouvelle jonction autoroutière à proximité d'Utzenstorf – Koppigen comme relativement faibles. Il est toutefois d'accord, dans le cadre de l'examen d'opportunité prévu du projet de contournement d'Utzenstorf, de se pencher sur la possibilité d'une nouvelle jonction à l'autoroute A1 à proximité d'Utzenstorf – Koppigen. L'examen d'opportunité du contournement d'Utzenstorf figure comme possibilité dans les CRTU de l'Emmental et est soutenu par la Conférence régionale de l'Emmental.

5. Oui, voir également réponse à la question 2. Les travaux ont été menés par la Conférence régionale de l'Emmental, qui a veillé à ce que les communes limitrophes et concernées soient impliquées. L'Arrondissement d'ingénieur en chef IV de l'Office des ponts et chaussées examine les répercussions sur le trafic des routes cantonales. L'Office des transports publics évalue les effets sur l'offre de transports publics. Enfin, si des mesures s'imposent en ce qui concerne les routes cantonales ou les transports publics, celles-ci seront développées de manière participative avec les communes concernées.

Destinataire  
– Grand Conseil